



**DIMANCHE 1 JUIN 2025**

**Trophée**  
**USHIP**  
**TOUT POUR NAVIGUER**



**AVIS DE COURSE TYPE RIR**

Lieu :

**Port Camargue**

Autorité Organisatrice :

**SNGRPC**

Grade 5C

TROPHEE USHIP 2025

Avis de course page 1/7



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## Préambule

### Prévention des violences et incivilités

La Fédération Française de Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants

#### 1. REGLES :

La régata sera régie par :

**les RIR (en annexe)**

**le présent Avis de Course**

**la fiche course**

#### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

##### 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux habitables

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation COTIERE.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

**2.2** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer en ligne sur le site Asso-Connect de la SNGRPC( <http://www.sngrpc.com/> ), au plus tard le vendredi 31 mai 2025 ou auprès de notre secrétaire Corinne DARDE, quai d'Escale .

**2.3** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription : Une autorisation parentale pour les mineurs, une licence FFV. Pour les personnes n'ayant pas de licence, une licence journalière. Cette licence, obligatoire pour toute activité sportive, couvre le risque d'accident.

Date limite d'inscription : 31 mai 2025 16h

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux à Port Camargue 7 jours avant la régates et 7 jours après. Se renseigner auprès du secrétariat du Club.

#### 4. PROGRAMME

LE TROPHEE USHIP est une régates conviviale, ouverte aux bateaux habitables. Il est organisé par le SNGRPC avec le soutien de SUNMARINE/USHIP. Le trophée est ouvert aussi bien aux régatiers aguerris qu'aux plaisanciers désirants découvrir les joies de la régates.

Cette manifestation se veut conviviale et joyeuse, la bonne humeur est de mise sur terre comme sur l'eau.

La régates sera constituée d'un ou plusieurs parcours côtiers qui seront définis en fonction des conditions météorologiques afin de permettre à tous les concurrents de profiter au mieux du plan d'eau de la baie du Grau Du Roi. Le ou les parcours seront présentés lors du briefing après un petit déjeuner offert par SUNMARINE/USHIP.

La remise des prix de la régates, sera clôturée par un apéritif.

#### Dimanche 1 Juin 2025

**8h30 : Collation**

**9h30 : Briefing au club**

**10h30 : Mise à disposition sur l'eau**

**17h30 : Proclamation des résultats, remise des prix**

#### 5. FICHE COURSE

La fiche course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site internet de la SNGRPC et seront affichées le **31 Mars 2025 au plus tard**

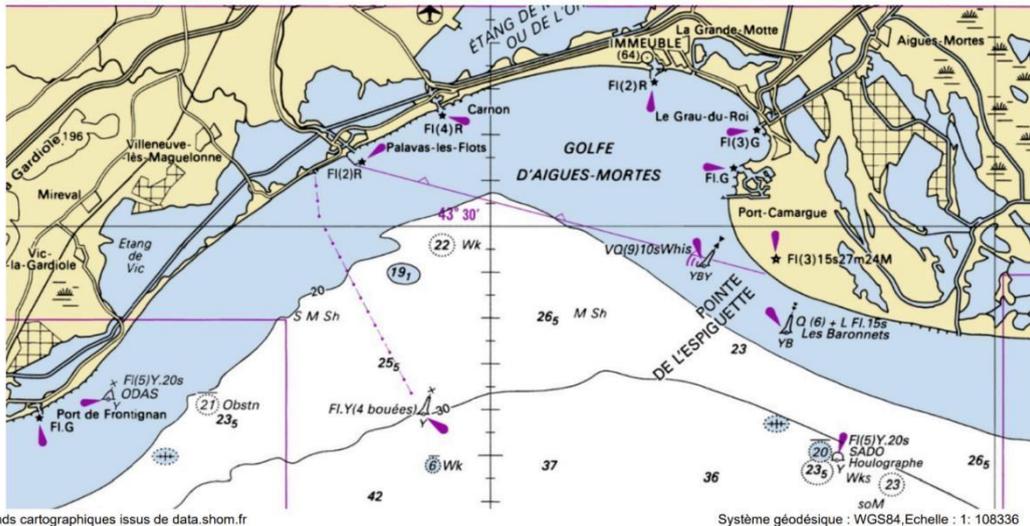
#### 6. CLASSEMENT

**6.1** Le système de classement utilisé sera le suivant : 1er 1 point, 2ème 2 points, etc ...

**6.2** Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

**6.3** Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

**6.4** Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.



## 8. PROTECTION DES DONNÉES

**Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 9. ETABLISSEMENT DES RISQUES :

**La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.** En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions

météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**S.N.G.R.P.C.**  
Quai d'Escale  
30240 LE GRAU DU ROI  
Tel : 04.66.53.29.47  
[contact@sngrpc.com](mailto:contact@sngrpc.com)

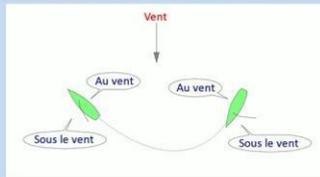
### Règles fondamentales

- A Vous devez apporter toute l'aide possible à toute personne ou à tout bateau en danger.
- B Vous devez respecter les principes de sportivité et de jeu loyal, c'est-à-dire ne pas tricher, respecter les règles, et effectuer une pénalité si vous réalisez que vous avez enfreint une règle.
- C Vous devez éviter toute collision avec un autre bateau.

### Quelques définitions

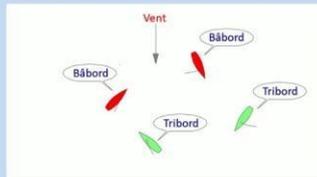
#### Sous le vent et Au vent :

Le côté *sous le vent* de votre bateau est le côté où se trouve votre grand-voile. Le côté *au vent* est l'autre côté.



#### Bâbord et Tribord :

Vous êtes *Bâbord* ou *Tribord* en fonction de votre côté qui reçoit le vent.



### Engagement et Route libre Devant-Derrière :

Les bateaux ne sont pas engagés

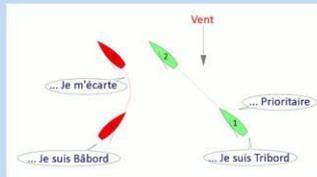
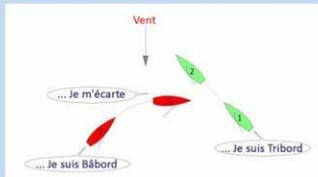


Les bateaux sont engagés



### Règles quand les bateaux se rencontrent

**1 - Bords opposés :** Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur des bords opposés, si vous êtes *bâbord* vous devez vous maintenir à l'écart du bateau qui est *tribord*.

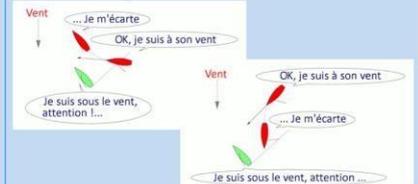


**2 - Même bord :** Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur le même bord, vous devez vous maintenir à l'écart de l'autre bateau :

⇒ si vous êtes *derrière* lui



⇒ ou si vous êtes *au vent*

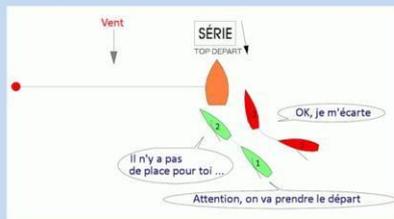


**3 - Changement de bord :** Lorsque vous changez de bord en virant de bord, vous devez vous maintenir à l'écart des autres bateaux.



**4 - Passer les marques et les obstacles :** Cette règle s'applique quand plusieurs bateaux passent ensemble une marque ou un obstacle, mais ne s'applique pas :

- à une marque de départ entourée d'eau navigable quand ils s'en approchent pour prendre le départ.

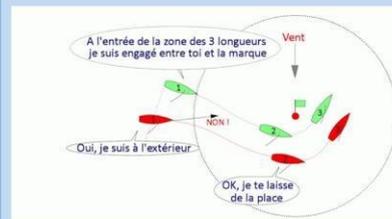


- à une marque au vent quand ils naviguent au près sur des bords opposés.

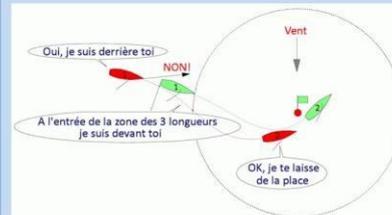


Pour passer une marque ou un obstacle, vous devez laisser de la place et vous écarter par rapport au(x) bateau(x) qui passe(nt) la marque ou l'obstacle, lorsqu'il(s) est(sont) :

⇒ engagé(s) entre vous et la marque ou l'obstacle.



⇒ devant vous.



La place à laisser doit être suffisante pour que les bateaux engagés à l'intérieur puissent passer la marque ou l'obstacle en toute sécurité sans toucher.

- Pour passer une marque, les positions « à l'intérieur/à l'extérieur » ou « devant/derrrière » se jugent quand le premier bateau arrive dans la zone, c'est-à-dire à 3 longueurs de la marque (sauf pour les windsurfs)

En cas de doute sur l'engagement, on considérera que les bateaux ne sont pas engagés.

**5 - Modification de route :** Quand vous êtes prioritaire et que vous modifiez votre route, vous ne devez pas gêner un autre bateau qui essaie de vous éviter.



**Autres règles :**

- Au signal de départ, vous devez être derrière la ligne de départ, sinon vous devez revenir complètement du côté pré-départ.
- Après le signal de départ, vous devez effectuer le parcours défini par les organisateurs de la course.
- Vous ne devez pas toucher une marque du parcours (sauf pour les windsurfs qui ont le droit).
- Si vous réalisez avoir enfreint une règle de priorité, vous devez effectuer une pénalité en faisant faire à votre bateau un tour complet, comprenant un virement de bord et un empannage.
- Si votre infraction a occasionné un dommage ou une blessure, vous devez abandonner la course.
- En cas de litige, vous pouvez vous adresser, après la course, à l'arbitre désigné. Les décisions de l'arbitre et des observateurs sont définitives.